

PME

Pourquoi adhérer à egueloupe en 10 points :

1. Faire des économies :

En soumettant en ligne, vous réalisez des économies importantes (copies et frais d'envoi).

2. Se préparer à la dématérialisation croissante :

Compte tenu des dispositions de l'article 56 du Code des Marchés Publics et de la mise en œuvre du *plan d'action i2010* de la Commission européenne, c'est l'opportunité pour vous d'acquérir des compétences et une certaine aisance avec les procédures de dématérialisation.

3. Gagner du temps :

Les informations étant plus facilement et plus rapidement accessibles, vous gagner du temps pour travailler à la préparation et à la constitution de votre offre.

4. Vous n'êtes pas seul :

Une assistance technique est disponible pour vous guider dans l'utilisation de la plate-forme.

5. Bénéficiaire de formations :

En collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le conseil régional se propose de vous accompagner par le biais de cessions de formation.

6. Anticiper la mise en place prochaine d'une plate-forme

C'est l'opportunité de participer à une réflexion dans le cadre de la mise en place future d'une plate-forme en Guadeloupe.

7. Accéder à de nouveaux marchés :

Les entreprises s'enregistrant sur la plate-forme, egueloupe.com c'est l'opportunité pour les petites entreprises de se mettre en relation et de constituer des groupements pour répondre à des appels d'offre.

8. Meilleure information par un point unique de publication des marchés du territoire

Vous n'avez plus à multiplier les déplacements sur différents sites pour vous renseigner sur les opportunités de marché en cours ou rassembler les pièces nécessaires.

9. Bénéficiaire de tous ces avantages gratuitement !

L'usage de la plate-forme est entièrement gratuit.

10. Dynamiser l'économie guadeloupéenne :

C'est tout le tissu économique de la Guadeloupe qui va bénéficier à la mise en place de la plate-forme des marchés publics à l'échelle de la région.